

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SELLE-CRAONNAISE  
Séance n°4 du 27 avril 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGE, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Olivier DERSOIR, Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Séverine DERVAL, Jacky LEPAGE, Jean-Luc COUTARD, Céline LEMOINE, Jean-Marcel LECOMTE.

**Excusés** : Emmanuel DAVID, Sylvie BELLANGER, Michel JUGE, Freddy HERBERT, Diégo LARDEUX.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc COUTARD.

**PRESENTATION DU « FESTIVAL DES MOUILLOTINS – RINCERIE 2018 »**

Le festival a lieu à Cuillé en 2017 pour la dernière année. La commune de Cuillé ne souhaitant pas renouveler sa collaboration, l'association recherche un nouveau lieu pour sa manifestation. Leur première décision s'orienterait vers la Base de Loisirs de la Rincerie qui répond à plusieurs de leurs critères (espaces, camping, environnement...). La Communauté de Communes a donné un premier avis favorable pour les terrains situés à proximité de la Salle de l'Orion, à condition que l'évènement ait lieu en septembre au lieu de juin. Aujourd'hui, l'association AMAC présente son projet à la commune de La Selle-Craonnaise car le projet reste situé sur le territoire de la commune et elle sollicite également l'utilisation de la salle de l'Orion et son parking. Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de ce festival, la police de Maire entre en vigueur et qu'il ne souhaite pas s'engager dans cette démarche. Toutefois, si la loi l'autorise, le pouvoir de police pourrait être transféré à un adjoint.

A la fin de cette discussion, l'avis du Conseil Municipal est demandé et, avec 6 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, le Conseil s'est prononcé en faveur de la tenue du Festival.

Compte tenu de la position de Conseil Municipal, le Maire étudiera juridiquement sa position.

**DEMANDE DE RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

L'association de randonnée selloise a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle de 100€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association de randonnée selloise
- Demande à l'association d'effectuer une assemblée générale afin de clarifier sa situation administrative et financière.

**COMPTE-RENDU DU 23 MARS 2017**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 23 mars 2017.

**1) INSTALLATIONS CLASSEES SAS META-BIO ENERGIES**

Une enquête publique est ouverte à l'hôtel de ville de la commune nouvelle d'Ombree d'Anjou du 18 avril au 22 mai 2017. En effet, la SAS META-BIO ENERGIES souhaite obtenir l'autorisation de procéder à la régularisation de sa situation administrative concernant le plan d'épandage des digestats provenant de l'unité de méthanisation située Zone d'activités de Bel-Air/Combrée à Ombree d'Anjou.

Une partie du plan d'épandage se situe sur le territoire de La Selle-Craonnaise, près de la Rincerie, sur les terres de POIRIER Alexandra de St Michel de la Roë.

L'article 5 de l'arrêté préfectoral stipule que les communes impactées par le plan d'épandage doivent donner leur avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention,

- Donne un avis favorable à la régularisation de la situation administrative de la SAS META-BIO ENERGIES pour le plan d'épandage des digestats provenant de l'unité de méthanisation située Zone d'activités de Bel-Air/Combrée à Ombree d'Anjou.

## **2) EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA BRULERIE**

Le 25 août 2016, le Conseil Municipal a voté la réalisation de l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et de l'éclairage public de la rue de la Brûlerie, par le SDEGM. Il s'était engagé à participer financièrement à ces travaux pour un montant programmé de 73 930 €.

Depuis, le SDEGM est devenu « Territoire d'énergie Mayenne » et son comité de choix a retenu notre projet selon les conditions financières suivantes :

- **Réseaux électriques** : coût des travaux : 100 000 € - participation commune : 30 000 € + 4 000 € de MO
  - o Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 70% du montant HT, selon les modalités définies par son assemblée délibérante. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la commune. La TVA sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.
- **Réseaux de télécommunication** : coût total : 25 000 € - commune : 20 833 € + 1 000 € de MO (TVA de 4 167 € récupérable).
  - o Dans le cadre de cette option, la commune a fait le choix de devenir propriétaire des infrastructures de télécommunication. A ce titre, elle est éligible au FCTVA. L'estimation a trait aux travaux de génie civil des réseaux de télécommunication déduction faite de la participation de Territoire d'énergie Mayenne (20 %). Le maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur France-Télécom. Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opérés par la commune.
- Eclairage public : coût total : 20 000 € - commune : 15 000 € + 800 € de MO.
  - o Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la commune. La TVA ainsi que le FCTVA seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne. Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opérés par la commune.

### **Coût total des travaux à la charge de la commune : 71 633 €**

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le syndicat. Il est précisé que faute de transmission de la délibération, aucuns travaux ne pourront être engagés.

Le début des travaux est prévu pour après le 17 juin.

Le Conseil Municipal décide, avec 9 voix pour :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :
  - o Réseaux d'électricité : à l'issue des travaux, acquittement, en capital, de la participation correspondant aux travaux d'électricité et d'éclairage public, d'un montant estimé de 49 800 €, imputé en dépense d'investissement au compte 20415.
  - o Réseaux de télécommunication : à l'issue des travaux, la participation appelée correspondant aux travaux d'infrastructure de communication électronique, d'un montant estimé de 21 833 €, imputé en dépense d'investissement au compte 45.
- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

## **3) RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT ESAT**

Le 23 mars 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif de l'ESAT-R Le Ponceau et a accepté de partager les frais à hauteur de 50 % du montant total des travaux, via le budget assainissement.

2 devis ont été reçus.

Le Conseil Municipal décide, avec 9 voix pour :

- De retenir le devis de l'entreprise HOUILLOT pour effectuer les travaux de raccordement de l'ESAT-R Le Ponceau au réseau d'assainissement collectif, à hauteur de 50% de 17 754 € TTC, par le budget assainissement.

#### **4) GROUPEMENT DE COMMANDES : PRESTATIONS DE CONTROLES REGLEMENTAIRES**

M. Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été réalisé un recensement des équipements et moyens techniques au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon et des 37 communes la composant. Suite à ce recensement, et considérant les possibilités offertes par l'article 8 de la réglementation de la commande publique, la Communauté de Communes du Pays de Craon propose aux communes le désirant, la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des prestations de contrôles réglementaires des équipements et dans les bâtiments.

Il est précisé que chaque type de prestation de contrôle fera l'objet d'un lot, et que la commune peut adhérer à un ou plusieurs lots.

La Communauté de Communes du Pays de Craon étant à l'initiative de cette démarche, elle propose de coordonner ce groupement de commandes et assurer dès lors le suivi de cette opération, jusqu'à l'attribution des marchés. Le (les) marché(s) prendra (ont) effet à compter du 01.01.2018 pour une durée de 3 ans. Ils pourront être reconduits pour une année supplémentaire.

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016.

VU le projet de convention de groupement de commandes,

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour :

- Autorise l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes réunissant la communauté de communes du Pays de Craon et les communes volontaires, en vue de lancer une consultation pour la passation d'un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des prestations de contrôles réglementaires des équipements dans les bâtiments,
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention avec les collectivités membres du groupement de commande, celle-ci fixant les modalités techniques et financières de ce groupement de commandes,
- Accepte que la Communauté de Communes du Pays de Craon, représenté par son Président en exercice, assure la coordination du groupement de commandes et le rôle de pouvoir adjudicateur,
- Désigne M. le Maire pour représenter la commune dans le cadre de ce dossier,
- Autorise M. le Maire à exécuter le ou les marchés et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, après attribution du ou des marchés.

#### **5) TARIFS EXCEPTIONNELS ORION ET AUTRES BATIMENTS**

##### *a) Amicale sportive Boucanaise*

Le club de football de Bouchamps lès Craon organise une journée de retrouvaille avec repas dansant pour le 40ème anniversaire de l'association, à la salle de l'Orion. Depuis 10 ans, l'AMS Boucanaise est en entente avec le club de La Selle-Craonnaise pour l'école de football des U9 aux U17. A ce titre, l'association sollicite la commune pour bénéficier d'une remise sur le coût de la location de l'Orion.

Coût actuel : 1 570 €.

Le Conseil Municipal décide, avec 8 voix pour et 1 abstention :

- Adopte un tarif préférentiel à l'Amical Sportive Boucanaise de 300 € pour la location de la salle de l'Orion le 14 octobre 2017.

##### *b) Les classes 7*

Un groupe d'habitants de la commune s'est réuni afin d'organiser les classes 7 le 7 octobre 2017.

Il a sollicité la municipalité pour obtenir la salle de l'Orion gratuitement pour accueillir environ 70 personnes.

Le Conseil Municipal décide, avec 8 voix pour et 1 abstention :

- Accepte de louer exceptionnellement la cantine municipale gratuitement pour le rassemblement des classes 7.

##### *c) APE*

Le Marché d'Automne est prévu pour le dimanche 22 octobre 2017.

Cette année, l'Association des Parents d'Elèves souhaite utiliser la grande salle de sport, les sanitaires et son hall d'entrée pour installer des exposants. Des chapiteaux seraient également installés sur le parking. Elle n'utiliserait donc plus la route ni la salle Doisneau-Lamy.

Le Conseil Municipal décide, avec 9 voix pour :

- Autorise l'Association des Parents d'Elèves à utiliser le complexe sportif et son parking gratuitement pour le Marché d'Automne du 22 octobre 2017.
- Comprend mais déplore l'utilisation d'une zone concentrée, au lieu de la rue et des alentours de la Mairie, qui apportait un côté plus festif au Marché.

#### **6) REFACTURATION ENTRETIEN TERRAIN PRIVE**

Suite à la constatation d'un défaut d'entretien important du jardin situé au 5 rue de la Brûlerie et après avoir relancé et averti à plusieurs reprises son propriétaire, la commune a entrepris des travaux de nettoyage. L'ESAT le Ponceau est intervenu pour un montant total de 270,72 € TTC. Le propriétaire, prévenu, doit rembourser les frais engagés.

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à refacturer les travaux d'entretien du terrain situé au 5 rue de la Brûlerie à Mme GOUEDON-QUERRU Lucienne de Oisseau (53), pour un montant de 270,72 €.

Information : des courriers de demande d'entretien de terrains situés à la Crue ont été envoyés.

#### **7) REFACTURATION REGISSEURS ORION**

Afin de pallier l'absence du régisseur de la salle de l'Orion, il avait été convenu que la commune s'engageait à mettre à disposition des locataires, ayant impérativement besoin d'un régisseur pour leur manifestation, un régisseur embauché par nos soins.

##### a) Association Ombres et Lumières

Pour la soirée Théâtre du 8 avril, l'association Ombres et Lumières avait besoin d'un deuxième régisseur. D'un commun accord, le coût de recrutement de Stéphane ROBIN est refacturable à l'association pour un montant total de 394,05 € (Salaire net : 180 € + 214,05 € de charges sociales).

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à refacturer l'emploi d'un régisseur pour la soirée théâtrale du 08/04/17 à l'association selloise « Ombres et Lumières », pour un montant total de 394,05 €.

##### b) Association AMAC

Pour la journée concert « Les Mouillos », l'association AMAC a eu besoin d'un 2ème régisseur. D'un commun accord, le coût de recrutement de Stéphane ROBIN est refacturable à l'association pour un montant total de 315,43 € (Salaire net : 144 € + 171,43 € de charges sociale).

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à refacturer l'emploi d'un régisseur pour la journée concert du 19/04/17 à l'association de Cuillé « AMAC », pour un montant total de 315,43€.

#### **8) RAPPORT DES COMMISSIONS**

Jean-Luc COUTARD :

- Argent de poche : la 1ère semaine des vacances de Pâques s'est convenablement déroulée avec 12 jeunes. Quelques mises au point ont été effectuées avec des jeunes quant à leurs absences ou retards. Travaux réalisés : répartition tables et chaises à l'Orion, réfection des tables de ping-pong au complexe sportif, création d'une pelouse pour le local jeunes...

Olivier DERSOIR :

- Voiries : une date sera fixée pour établir la liste des points à temps à effectuer sur la commune.
- Espaces verts : RDV avec LARDEUX paysagiste le samedi 6 mai.

Lionel MOAL :

- Préau : suivi de chantier.

- Commission « Bâtiments » : réunion le 26/04 pour les travaux de la cantine : demande de mission de maîtrise d'œuvre en cours pour des travaux débuter en septembre. Une cloison étanche sera installée afin de ne pas gêner le service de restauration scolaire.

Helen BARVILLE :

- RDV avec l'inspectrice d'académie le 27/03 afin de connaître son avis sur la construction d'une école nouvelle sur la commune. L'inspectrice n'est pas contre l'idée car, entre autre, si une classe devait disparaître dans les années à venir, il serait très compliqué de fonctionner avec 3 classes sur 2 sites.

Pour information, le contrat de ruralité permet à une commune ayant une école de conventionner avec une commune n'ayant pas d'école afin de faire venir des enfants dans son école (avec transport des enfants). L'architecte a donc été recontacté pour continuer son travail.

- Arrivée d'Emmanuelle RAOUL en remplacement d'Astrid MOLLE en congé maternité, à la surveillance des cours d'école le midi et au poste d'ATSEM quelques demi-journées.

## **9) DIVERS**

⇒ RDV Derieux TECAM : travaux aménagement du bourg relancés (solde prévu : 27 200 €) et diverses demandes de reprise des travaux du carrefour de l'église.

⇒ Prise de contact avec la STAR/PIGEON pour refaire la terrasse arrière de l'Orion en béton désactivé et/ou bicouche.

⇒ Les motards ont du cœur s'arrêteront le dimanche 30 avril à 12h26.

⇒ Planning du 2ème tour des élections Présidentielles et des élections Législatives.

⇒ Cérémonie du 8 mai le dimanche 14 mai 2017.

⇒ Attribution d'une subvention de 5 000 € de la réserve parlementaire de G. Chevrollier pour la cantine.

⇒ Des dégradations importantes ont été constatées aux toilettes du terrain de football et une plainte a été déposée à la Gendarmerie. Des réparations de secours ont été effectuées en attendant le changement des blocs sanitaires.

⇒ La mairie réfléchit à l'achat d'un vidéoprojecteur pour la salle du Conseil Municipal.

⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mercredi 17 mai 2017.

Fin de séance à 22h40

Joseph JUGE

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX  
(Excusé)

Emmanuel DAVID  
(Excusé)

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT  
(Excusé)

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE

Sylvie BELLANGER  
(Excusé)

Jean- Marcel LECOMTE

Michel JUGE  
(Excusé)